

Note de présentation brève et synthétique du Compte administratif 2017

Au cours de l'exercice 2017, le montant des **contributions statutaires** a été maintenu au niveau de 2016 (après ajustement à l'issue de la baisse en cours d'année 2016), le Département du Puy de Dôme a décidé de maintenir sa participation à hauteur de celle de 2015 en attribuant une aide exceptionnelle de 17 000 €.

ORIGINE DES CONTRIBUTIONS	Contributions versées en 2016	Contributions 2017	%
Conseil Régional d'Auvergne	1 212 890.00	1 212 890.00	75.00%
Conseil Général du Puy de Dôme	162 500.00	(*) 145 500.00	9.00%
Conseil Général du Cantal	162 500.00	145 500.00	9.00%
Communes territoriales 15 et 63	126 600.00	113 200.00	7.00%
	(1,40€/habitant)	(1,25€/habitant)	
TOTAL	1 664 490.00	1 617 090.00	

(*) la participation totale versée par le Département du Puy de Dôme s'est élevée à 162 500 €.

Les frais de personnel s'élèvent à **2 055 293 €**, ils sont financés à hauteur de 63% par les contributions statutaires et 37% par des crédits spécifiques (Etat pour le personnel des RNN; Région, CD63 et Clermont Auvergne Métropole pour le personnel de la cellule Chaîne des Puys ; Agences de l'Eau pour l'ingénierie relative aux contrats de lacs ; Feader pour le financement de l'animation du programme Leader ; Feader + Etat pour l'animation des sites Natura 2000 ;...)

La masse salariale est en diminution de **2,75%** par rapport à celle de 2016.

Elle est répartie comme suit :

Statut	Financement par Contributions	Financement par crédits spécifiques	TOTAL	NB Agents	ETP
Titulaires FPT	877 500	234 000	1 111 500	28	25.95
CDI	214 760	247 800	462 560	12	10.42
CDD	147 622	358 222	358 222	11	10.31
Saisonniers	23 100	99 700	99 700	10	3.87
Divers (Cnas, médecine du travail, etc...)	23 311		23 311		
	1 286 293	769 000	2 055 293	61	50.55

L'annuité de **la dette** est égale à **74 088 €**, ce qui représente **2,62%** des recettes réelles de fonctionnement. L'encours de la dette au 31/12/2017 est de **560 300 €** (le détail de la répartition de la dette figure page 18 du compte administratif). Une première ligne de trésorerie de 500 000 € a été ouverte fin 2016 et une deuxième à hauteur de 250 000 € a été ouverte en février 2017, afin de pallier le retard d'encaissement des crédits spécifiques qui financent entre autre la masse salariale. Les frais de mise en place et les intérêts représentent une somme de **2 906 €**.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevèrent à **2 829 617,68 €** et les recettes à **2 832 316,88 €**. Le résultat de l'exercice est donc de **2 699,20 €**, ce qui donne un résultat cumulé fin 2017 de **316 135,01 €**. Le résultat est intégralement affecté au report à nouveau qui est repris au BP 2018.

Le détail des dépenses de fonctionnement par programmes (montants arrondis):

Sites classés et réservoirs de biodiversité :



Dans ce programme, figurent plusieurs petites dépenses réalisées dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 et les régies d'avances des RNN (2 200 €) ;

La participation pour l'équilibre du budget annexe de la cellule de la Chaine des Puys (61 000 €) et les intérêts concernant l'emprunt réalisé pour la première tranche de travaux réalisée sur le site de la Chaine des Puys (13 800 €).

Espèces et patrimoine naturel :

Il s'agit d'une étude réalisée pour la préservation des odonates patrimoniaux (11 385 €), l'organisation d'une réunion sur le loup (487 €) et les charges à payer dans le cadre du projet pédagogique sur la biodiversité (7 200 €).



Aménagement et paysage :



Les dépenses de ce programme concernent l'organisation de réunions relatives à l'animation de l'atelier rural d'urbanisme et la location de VTT électriques pour le challenge mobilité.

Eaux et milieux aquatiques :

Une étude bilan sur le contrat territorial des lacs de la Couze Pavin a été réalisée pour un montant de 27 500 €, une étude concernant la mise en œuvre d'un PAEC pour le territoire Sources de la Dordogne Sancy Artense (41 700 €), L'entretien de l'abreuvoir du lac de Bourdouze (1 300 €), et diverses dépenses d'animation sur les tourbières (7 000 €).



Forêt et bois :



Participation versée à l'association IPAMAC dans le cadre de l'action conduite sur les forêts anciennes.

Agriculture et alimentation :

La dépense concerne la réalisation d'audits sur la marque « Parc » ainsi que l'édition d'étiquettes pour les produits marqués.



Tourisme et loisirs de découverte pleine nature :



Les dépenses de ce programme sont constituées par la documentation touristique (12 500 €), le versement de deux contributions à l'association IPAMAC pour les actions « GTMC » et « itinérance dans le Massif Central » (2 965 €), la cotisation à Europarc (585 €), des achats de matériaux pour entretien de la piste équestre (335€), l'achat de spray craie pour les manifestations sportives (398 €), et la réalisation de dessins et de stickers pour les outils d'appartenance (2 000 €).

Revitalisation territoriale :

Les dépenses figurant dans ce programme sont constituées par le projet pédagogique « échanges ville/campagne » (26 900 €), la programmation réalisée dans le cadre des 40 ans du Parc avec le MIAM du Parc (marché de producteurs place de Jaude), l'exposition « carnet de voyage dans le Parc », l'organisation de deux grands bistrot d'automne à Orcines et Murat, des sorties –nature et manifestations-découverte, pour un budget total de 57 000 €, l'édition de document de communication et la fourniture de classeurs dans le cadre du programme Leader (2 800 €), la réparation des barnums loués aux associations du territoire (850 €).



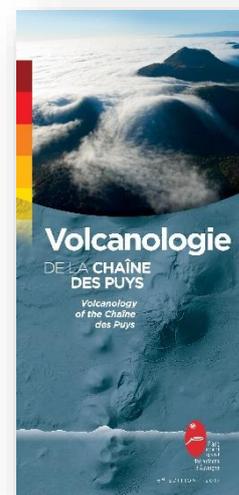
Outils transversaux :

Il s'agit essentiellement des dépenses liées à l'édition de la volcanologie de la Chaîne des Puy (exemplaires distribués gratuitement), ainsi que la maintenance du site internet.

Moyens généraux :

Ils regroupent toutes les dépenses liées au fonctionnement de la structure (Carburant, entretien des véhicules, contrats de maintenance, assurances, énergies, fournitures administratives, affranchissement, téléphone, frais de mission et déplacement, entretien des bâtiments, frais de formation, etc...).

Ces différents postes de dépenses sont gérés avec attention et sont maîtrisés grâce à la renégociation régulière des divers contrats.



Management durable du Parc :

La principale dépense (25 000 €) concerne la participation versée au budget annexe de la Boutique du Parc.

Hors programme :

Il s'agit du montant remboursé à l'ASP (32 817 €) à l'issue d'un contrôle réalisé en 2012 sur des crédits FEADER versés pour la restructuration de la Maison du Parc en 2009. Le Parc est actuellement en appel sur cette affaire.

Le détail des recettes de fonctionnement selon leur origine (montants arrondis) :

La Région a versé en 2017 une contribution statutaire de 1 212 890 €, une subvention de 10 000 € reste à percevoir pour les « 40 ans du Parc », ainsi qu'une somme de 6 000 € pour la réalisation de l'étude bilan sur le Contrat Territorial des lacs de la Couze Pavin.

La participation de l'Etat pour le fonctionnement du Parc s'élève à 100 000 €, une subvention de 8 800 € a été versée pour l'évaluation de la charte du Parc (année 2012). La DRAC a apporté une aide de 5 000 € pour le projet pédagogique sur la biodiversité. La participation pour l'animation Natura 2000 (année 2017) est rattachée pour un montant de 60 000 €. A noter que la participation de l'Etat pour l'animation des sites Natura 2000 sur l'année 2016 n'est toujours pas versée.

Les contributions des départements 15 et 63 s'élèvent globalement à 291 000 €, le département du Puy de Dôme a versé une contribution complémentaire de 17 000 € afin de maintenir sa participation à hauteur de celle de 2016.

Le versement des crédits Européens reste en partie bloqué essentiellement pour les subventions du FEADER, animation des sites Natura 2000, ainsi que l'animation de la cellule LEADER.

La part des contributions des communes (territoriales + partenaires) s'élève à 119 500 €, celle des EPCI à 10 000€, Clermont Auvergne Métropole a versé une somme de 45 000 € dans le cadre de la convention de partenariat 2017, Le Syndicat des Tourbières a participé à la rénovation du ponton de la plaine Jacquot pour un montant de 5 760 €.

Les recettes diverses pour un total de 126 700 € comprennent les produits à recevoir (87 900 €) et les aides versées par les deux agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne pour financer l'ensemble des actions réalisées dans le cadre des contrats de lacs et du suivi des espèces.

Les ressources propres sont en grande partie constituées par le remboursement des indemnités journalières (21 500 €), la rémunération des prestations réalisées dans le cadre des ENS (80 000 €), les nuitées encaissées au gîte d'étape de Montlosier (13 500 €), le produit des locations des pâtures de Montlosier (3 900 €), la location des barnums aux associations du territoire (1 350 €), le remboursement de sinistres par l'assurance (2 500 €), les contributions versées par les prestataires de la marque Parc (4 750 €), le versement d'une quote-part à l'issue de la dissolution du Scénoparc IO (9 750 €), la rémunération de la mission technique pour la coopération Mexique (10 000 €).

Les remboursements de frais (frais de mise à disposition de personnel et frais généraux) par les budgets annexes sont les suivants :

RNN de Chaudesfour	68 400 €
RNN de Chastreix-Sancy	115 900 €
RNN de la Godivelle et Rocher de la Jacquette	68 700 €
Cellule Chaîne des Puys	265 500 €
Boutique du Parc	49 500 €

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 123 811 € et sont réalisées à hauteur de **66%** des prévisions. Les recettes réelles sont réalisées à hauteur de **83%** des prévisions. Les restes à réaliser sont de 19 200 € pour les recettes et concernent le remboursement d'une avance de trésorerie faite à l'association IPAMAC.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 est égal à 58 897,37 €, ce qui donne un résultat cumulé fin 2017 de 8 380,22 €.

Ce résultat cumulé au solde excédentaire des restes à réaliser (19 200 €) donne un résultat global de 27 580,22 €.



Acquisition d'un véhicule électrique

Pose d'un réducteur de pression

Le remboursement des emprunts (part capital) s'élève à **52 100 €**. Le solde des travaux relatifs à la construction des garages et à l'aménagement d'une chaufferie sur le site de Montlosier pour un montant total de **8 000 €**. Du matériel et des logiciels nécessaires à la mise à niveau du réseau informatique et un photocopieur couleur ont été achetés pour une somme de **15 200 €**. L'achat d'un véhicule électrique pour un montant total de **17 100 €**. La pose d'un réducteur de pression sur le réseau d'eau de Montlosier (**4 300 €**).

La mise en place d'un panneau d'information sur le site de Bourdouze a été réalisée pour un montant de **4 400 €**. Les achats de matériel et mobilier divers s'élèvent à **3 300 €**.

Une avance de trésorerie de **13 850 €** a été versée à l'association IPAMAC pour la réalisation de diverses actions.

5 550 € concerne les opérations liées aux amortissements des subventions d'équipement transférables.



Les recettes d'investissement (montants arrondis) :

Le FCTVA a été versé pour un montant de **67 700 €**. L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à **10 900 €**. L'association IPAMAC a remboursé une partie de l'avance de trésorerie à hauteur de **11 200 €**. **6 600 €** de la Région, **8 200 €** du Département du Puy de Dôme et **19 300 €** de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le financement de travaux réalisés sur le secteur de Bourdouze.

Les recettes d'ordre d'investissement sont constituées par Les amortissements (58 800 €).

LES BUDGETS ANNEXES

RNN de Chaudfour :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 136 937,31 € et sont principalement constituées par :

Les frais de personnel (**97 270 €**) dont 32 400 € pour la mise à disposition de l'agent ONF.

Les frais de structure (**23 700 €**), les frais d'étude concernant le suivi des nichoirs chauve-souris (**1 660 €**), la réalisation d'une exposition sur les reptiles (**3 500 €**), l'entretien des sentiers (**2 200 €**), édition de dépliants, lettre de la RNN et bulletin scientifique (**4 700 €**) et les dotations aux amortissements (**3 900 €**).

Les recettes de fonctionnement regroupent la dotation de l'Etat (**121 700 €**) et les produits des sorties guidées (**4 200 €**).

Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à **12 936,75 €** et est intégralement affecté au report à nouveau.

En investissement, il n'y a aucune dépenses de réalisées et les amortissements constituent les recettes pour un total de **3 900 €**.

RNN de Chastreix-Sancy :



Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **354 853,04 €** concernent :

Les frais de personnel (**112 400 €**)

Le programme d'études écologiques (**198 000 €**)

Les diverses éditions (**900 €**)

Les charges de structure (**30 600 €**)

Les indemnités de stagiaires (**5 400 €**)

Les dotations aux amortissements (**7 500 €**)

Les recettes de fonctionnement concernent la dotation de l'Etat (**155 500 €**), la rémunération d'une prestation réalisée pour la Société Pavin Sancy (**3 300 €**), le versement d'une subvention de l'agence de l'Eau (**5 300 €**) et le rattachement des produits à recevoir pour le programme d'études écologiques (**171 500 €**).
Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à **929,94 €** et est intégralement affecté au report à nouveau.

En investissement, l'acquisition de signalétique et la finalisation de la mise en place d'une station météo constituent les dépenses. Les amortissements figurent en recettes pour un montant de **7 500 €** et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **4 700 €**.

RNN de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette :



Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 111 442,21 € concernent :

Les frais de personnel (**62 200 €**)

Les études scientifiques (**35 200 €**)

Les charges de structure (**8 600 €**)

La location du matériel et la main d'œuvre pour l'expérimentation de la fauche (**4 000 €**)

Les dotations aux amortissements (**1 450 €**)

Les recettes de fonctionnement concernent la dotation de l'Etat (**79 500 €**) et les participations de l'agence de l'eau Adour Garonne et du FEDER pour les études scientifiques (**28 400 €**).

Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à **15 259,45 €** et est intégralement affecté au report à nouveau.

En investissement, du matériel informatique et photographique a été acheté pour un montant de **650 €**, les recettes sont constituées par les amortissements.

Cellule Chaine des Puys :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 277 957,14 € et sont réparties comme suit :

- Les frais de personnel **(255 500 €)**
- Les dotations aux amortissements **(4 350 €)**
- Les diverses fournitures pour l'entretien des sentiers **(2 400 €)**
- Les indemnités d'un stagiaire **(2 350 €)**
- Les charges de structure **(13 400 €)**

Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

- Participation de la Région **(45 000 €)**
- Participation du département du Puy de Dôme **(142 800 €)**
- Participation du budget principal **(61 000 €)**
- Participation de Clermont Auvergne Métropole **(25 000 €)**
- Participation de la Fondation pour mise en place d'un troupeau mobile **(6 300 €)**

Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à **21 008,85 €** et est intégralement affecté au report à nouveau.

Les dépenses d'investissement regroupent l'achat de mobilier et d'une tronçonneuse **(1 470 €)**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Une subvention de la DREAL pour l'acquisition d'éco-compteurs **(12 400 €)**
- Les amortissements **(4 350 €)**
- Le FCTVA **(3 050 €)**

La Boutique du Parc :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 92 753,58 € et se répartissent comme suit :

Les frais de personnel **(49 500 €)**

L'achat des produits destinés à la vente et l'édition de la volcanologie de la Chaîne des Puys **(41 500 €)**

Les frais de structure **(1 770 €)**

Les recettes s'élèvent à 98 332,68 € et sont constituées par :

la participation du budget principal **(25 000 €)**

les produits des ventes **(51 600 €)**

Une participation de Clermont Métropole pour l'édition de la volcanologie de la Chaîne des Puys **(10 000 €)** et

du département du Puy de Dôme **(11 700 €)**

Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à 29 647,62 €.

Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget annexe.